Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 027-200077329-20261103-DEC_0436_2026-AU

DEC_0436_2026

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ET D'UTILISATION DU PARC DES SPORTS ET DES LOISIRS AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE L'ORIENTATION ET DES MÉTIERS DE NORMANDIE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une convention portant sur les conditions de mise à disposition et d'utilisation du Parc des Sports et des Loisirs avec l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie.

Le Maire décide de signer avec le Parc des Sports et des Loisirs une convention portant sur les conditions de mise à disposition et d'utilisation avec l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie consentie à titre gratuit pour le 14 décembre 13h au mercredi 16 décembre 2026 18 heures.

Fait à Pont-Audemer, le 3 novembre 2026

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse,des affaires générales et de la vie associative

Christophe CANTELOUP